

## CHARTRE DU PROMENEUR DANS LES BOIS D'XPLORIA RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*À Xploria, la forêt est un lieu préservé où la nature est généreuse mais fragile. Merci d'y faire attention.*

- Le parc est ouvert de 10h à 18h toute l'année et jusqu'à 19h, en juillet et en août. La billetterie ferme ses portes une heure avant le parc, en toute saison.
- Toute entrée individuelle est à régler sur place le jour même. Pour tous visiteurs individuels, le parc Xploria ne fait ni escompte, ni crédit.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés au sein du parc. La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat à la visite du parc Xploria, sans indemnité ni compensation, si un animal, non déclaré, est découvert. Les propriétaires peuvent également faire l'objet d'une amende forfaitaire d'un montant de 120€ en cas de dégâts, faits par l'animal, sur le parc.
- Les visiteurs sont priés d'être prudents et de rester sur les sentiers balisés parce qu'il y a plein d'animaux tapis dans les bois ou de jeunes pousses en devenir, parce qu'en dehors des chemins, des branches peuvent tomber à tout moment, parce les tas de bois ou les troncs coupés peuvent rouler. De même, pour des raisons de sécurité, et pour que chacun puisse découvrir la même chose, il est formellement interdit de grimper sur les animaux, de prélever ou de cueillir quoique ce soit. La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat à la visite du parc Xploria, sans indemnité ni compensation, si ces règles ne sont pas respectées.
- Les visiteurs sont priés de respecter le calme de la forêt et les autres visiteurs.
- Il est demandé aux accompagnants d'encadrer les jeunes par petits groupes d'environ 10 afin de respecter les installations du parc Xploria mais aussi les autres visiteurs présents.
- Le feu est l'ennemi de la forêt. Les visiteurs sont donc priés expressément de ne pas jeter leur cigarette au sol. Ils peuvent demander à l'accueil du parc un cendrier jetable, adaptable sur un paquet de cigarettes, sinon, utiliser les poubelles prévues à cet effet, tout au long de la visite.
- Les nombreux agréments du parc Xploria compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres « petites bêtes » font partie de cette formule de loisirs. La direction n'est pas responsable de leur déplacement dans le parc.
- Le visiteur est prié d'utiliser les poubelles prévues à cet effet sur le parc et de retirer ses affaires et denrées alimentaires de l'aire pique-nique.
- La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement aux parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de jeux éducatifs.
- La direction se réserve le droit de suspendre certaines prestations sans préavis.
- La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat à la visite d'un visiteur, sans indemnité ni compensation, par manque de respect du règlement intérieur, par mise en danger d'autrui ou de lui-même.